



No de résolution
ou annotation



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2018, À 19 H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134, RUE PRINCIPALE

À laquelle sont présents Son Honneur le maire monsieur GASTON ALLARD; mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT messieurs les conseillers PIERRE VAILLANCOURT et GAÉTAN GRAVELINE, formant quorum sous la présidence du maire.

Secrétaire d'assemblée : MARTINE DUROCHER

Également présents : Renée Lance et 3 citoyens

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 ET DU PLAN TRIENNAL 2019-2020-2021
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019
6. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL 2019-2020-2021
7. ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019
8. TAUX D'INTÉRÊT PERÇU SUR TAXES EN ARRÉRAGES
9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-12-309

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

3. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 ET DU PLAN TRIENNAL 2019-2020-2021

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

	Prévu 2018	Budget 2019
REVENUS		
Fonctionnement		
Taxes	1 371 021	1 318 400
Paiements tenant lieu de taxes	62 804	62 300
Transferts	558 736	490 900
Services rendus	141 771	138 100
Imposition de droits	8 652	15 800
Amendes et pénalités	6 798	1 200
Revenus d'intérêts	45 535	20 900
Autres revenus	18 513	2 000
	2 213 830	2 049 600
Investissement		
Transferts	74 587	681 300
	74 587	681 300
Revenus	2 288 417	2 730 900
CHARGES		
Fonctionnement		
Administration générale	378 190	496 400
Sécurité publique	134 338	148 200
Travaux publics	291 857	310 800
Hygiène du milieu	624 105	616 000
Santé et bien-être	120 403	135 700
Aménagement, urbanisme et développement	24 544	47 500
Loisirs et culture	72 874	75 800
Frais de financement	61 442	45 100
	1 707 753	1 875 500
Investissement		
Administration générale	6 501	1 000
Sécurité publique	-	88 500
Travaux publics	48 309	726 000
Hygiène du milieu	98 068	608 600
Santé et bien-être	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	-	-
Loisirs et culture	24 373	265 200
	177 251	1 689 300
Charges	1 885 004	3 564 800
Excédent (déficit) de l'exercice	403 413	(833 900)



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

	Prévu 2018	Budget 2019
Excédent (déficit) de l'exercice	403 413	(833 900)
Moins: revenus d'investissements	(74 587)	(681 300)
Plus: charges d'investissements	177 251	1 689 300
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice		
avant conciliation à des fins fiscales	506 077	174 100

CONCILIATION A DES FINS FISCALES

Financement

Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	-
Moins: Remboursement de la dette à long terme	(94 064)	(81 300)
	(94 064)	(81 300)

Affectations

Moins: Activités d'investissement	(102 664)	(1 008 000)
Excédent (déficit) accumulé		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	605 851	915 200
Excédent de fonctionnement affecté	-	-
	503 187	(92 800)
	409 123	(174 100)

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	915 200	-
---	----------------	----------

**PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION
2019-2020-2021**

	2019	2020	2021	Mode de financement prévu
ADMINISTRATION				
Équipement de bureau et ameublement	1 000 \$	1 500 \$	1 500 \$	Surplus non affectés
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Sécurité civile				
Sécurité Génératrice (centre de coordination PMU)	18 010 \$			Surplus non affectés
Incendie				
Service rendu par d'autres municipalités	10 490 \$			Surplus non affectés
Équipement - Compresseur à air	60 000 \$			Surplus non affectés
Véhicule - Camion à feu	-	100 000 \$	100 000 \$	Surplus non affectés
TRAVAUX PUBLICS				
Véhicule et équipement				
Achat pièce d'attache pour la niveleuse	15 000 \$			Surplus non affectés
Souffleuse pr Bobcat	10 200 \$			Surplus non affectés
GPS	10 000 \$			Surplus non affectés
Inter	50 000 \$			Surplus non affectés
Autres				Surplus non affectés



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION
2019-2020-2021

	2019	2020	2021	Mode de financement prévu
Atelier municipal				
Rénovation de l'atelier municipal/Caserne	30 000 \$			Surplus non affectés Subvention
Construction d'un nouvel atelier et garage municipal	200 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	Règlement d'emprunt-Subv.-Surplus non affectés
Amélioration des rues				
Développement du territoire secteur rue Francoeur	100 000 \$			Surplus non affectés
Projet TECQ: Priorité 4: Voirie locale Proudfoot	66 662 \$			Subvention TECQ
Projet Transport actif				Surplus non affectés
Rue Principale entre Romain et Russell	996 \$			Subvention du MTQ
Rue Romain entre PPJ et Principale Ouest	1 493 \$			pour 51 557 \$
Rue Proudfoot entre Principale O et Aubrey	170 924 \$			
Rue Dempsey entre PPJ et rue Principale E	70 725 \$			
Asphaltage				
Rue Rivet		60 000 \$		Surplus non affectés
Rue Dempsey (de Principal à Rivet)				Surplus non affectés
Rue Sauriol				Surplus non affectés
Drains pluviaux				
Rue Gervais		6 000 \$		Surplus non affectés
Rue Bryson		4 000 \$		Surplus non affectés
HYGIÈNE DU MILIEU				
Usine d'eau potable				
Usine eau potable - prise d'eau et mise à niveau	100 041 \$	100 000 \$	100 000 \$	Surplus non affectés
Projet TECQ: Priorité 1: Eau potable	10 378 \$			Subvention TECQ 10 378 \$
Usine d'épuration				
Projet TECQ: Priorité 1: Assainissement des eaux	498 181 \$			Subvention TECQ 498 181 \$
Aqueducs et égouts				
Rue Rivet		15 000 \$		Surplus non affectés
Matières résiduelles				
Achat d'un camion pour la collecte des matières résiduelles				Charges de fonctionnement
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE				
Politique familiale	11 150 \$			Charges de fonctionnement Subv. Ministère Famille 5 250 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME				
Révision du plan et règlement de zonage			20 000 \$	Surplus non affectés
LOISIRS ET CULTURE				
Bibliothèque				
Parc				
Panneaux d'interprétation	6 000 \$			Surplus non affectés
Toilettes publiques	50 000 \$			Surplus non affectés Subvention
Jeux d'eau	126 600 \$	13 400 \$		Surplus non affectés Subvention



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION
2019-2020-2021

	2019	2020	2021	Mode de financement prévu
Descentes de bateaux et quais				
Projet: Accès au plan d'eau pour la pêche récréative				Surplus non affectés
Volet A: Accès au plan d'eau	53 000 \$			Subvention MFFP 29 600 \$
Volet B: Station de nettoyage d'embarcations	29 600 \$			
Quai supplémentaire		35 000 \$		Surplus non affectés Subvention
Toilettes publiques				Surplus non affectés Subvention
TOTAL	1 700 450 \$	434 900 \$	321 500 \$	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019

2018-12-310

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte les prévisions
budgétaires 2019, telles que présentées.

ADOPTÉE

2018-12-311

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE les conseillers du village de Fort-Coulonge
acceptent une majoration de la rémunération
afin de tenir compte de l'imposition des
allocations en 2019 au niveau fédéral. De plus
les conseillers acceptent une augmentation de
2 % ;

QUE les membres du conseil municipal du village de
Fort-Coulonge acceptent une augmentation
des salaires des employés (cols bleus, cols
blancs, DG et concierge) de 2 % ;

QUE les membres du conseil municipal acceptent
l'ajout du plan dentaire à l'assurance collective
des employés.

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL 2019-2020-2021

2018-12-312

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE

le conseil municipal adopte le plan triennal
2019-2020-2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

7. ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019

2018-12-313

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2019

Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation
prévisionnel est de 1 318 400 \$ divisé par l'évaluation des immeubles
imposables ayant servi à établir les revenus de la taxe foncière générale
soit de 59 361 200 \$.

1 318 400 \$ divisé par 59 361 200 \$ = 2,221 / 100 \$

La proportion médiane du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2019
est de 100 % ;

Le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2019 est
de 1,00.

TAUX DES TAXES EN VIGUEUR POUR 2019

Taxe foncière générale	0,6000 \$ / 100 \$
Eau	402 \$ / l'unité
Égouts	238 \$ / l'unité
Déchets domestiques	109 \$ / l'unité
Recyclage	25 \$ / l'unité
Sécurité publique	200 \$ / l'unité
Contrôle des moustiques	157 \$ / l'unité
Enlèvement de la neige	102 \$ / l'unité
Loisirs et culture	108 \$ / l'unité

ADOPTÉE

8. TAUX D'INTÉRÊT PERÇU SUR TAXES EN ARRÉRAGES

2018-12-314

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE

le taux d'intérêt applicable (2019) trente (30)
jours après facturation est de 0,7500 % par
mois (9 % par année).

ADOPTÉE

9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2018-12-315

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le président
déclare la clôture de l'assemblée à 19 h 24.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Président

Secrétaire

Gaston Allard,
Maire

Martine Durocher
Directrice générale/Sec. Trésorière

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».